

République Française,
Département des Bouches
du Rhône

Commune de :
Charleval (13350)

N° 2019-71

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 17
- En exercice : 17
- Votants : 15

Date de la convocation :
5 septembre 2019

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du : 11 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves WIGT

Présents : Yves WIGT, Laurent MOURE, Jacqueline ROUXEL, Nathalie FAURE, Roger PAULIN, Pierre FICHTER, Christine WIGT, Sylvie FABRE, Gérard MARCHETTI, Bérengère GAUTHIER, Laurent MOSCARDI, Jean-François PIA

Ont donné pouvoir : Francis GONZALES à Yves WIGT, Elisabeth CAYOL à Sylvie FABRE, Muriel VACHERIAS à Christine WIGT

Absents excusés : Thierry CRIBAILLET, Christophe HOCMARD

Secrétaire de séance : Pierre FICHTER

Procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme – avis sur les modalités de collaboration entre la Commune et le Conseil de Territoire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 10 juillet 2019 le Conseil Municipal a demandé l'engagement de la révision allégée n°1 de son PLU et s'est également prononcé sur les modalités de concertation.

Il convient maintenant de préciser les modalités de collaboration entre la Commune et le Conseil de Territoire, telle que proposée ci-dessous :

- Création d'une « Conférence avec le Maire » instance participative qui assurera, de manière étroite, le suivi de la procédure de révision allégée. Les élus de la Commune participant à cette Conférence sont :
 - o Monsieur Yves WIGT, Maire ;
 - o Monsieur Francis GONZALES, 1^{er} Adjoint au Maire ;
 - o Madame Jacqueline ROUXEL, 3^{ème} Adjointe au Maire ;
 - o Madame Nathalie FAURE, 4^{ème} Adjointe au Maire.
- Ils sont accompagnés des techniciens suivants :
 - o Madame Fabienne GALTIER, Directrice Générale des Services ;
 - o Madame Stéphanie GAUTHIER, Technicienne ;
 - o Monsieur Michel SOURDON, Consultant extérieur sur l'urbanisme.
- Les élus du territoire participant à cette Conférence sont le Président et le Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire.
- Une réunion aura lieu tous les 3 mois a minima et en fonction du calendrier.
- L'envoi (mail ou courrier) d'une note de synthèse sur l'avancée de la procédure sera effectué tous les 2 mois.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de collaboration avec le Conseil de Territoire définies précédemment dans le cadre de la procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire, Yves WIGT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 20.09.2019